

République du Niger - Union européenne

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2014 - 2020

CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République du Niger et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République du Niger et la Commission européenne, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document de programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République du Niger, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République du Niger pour la période 2014 - 2020, un montant de 596 millions d'EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro Euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République du Niger bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

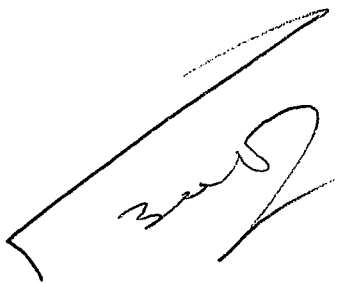
(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République du Niger dans les

limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^e FED.

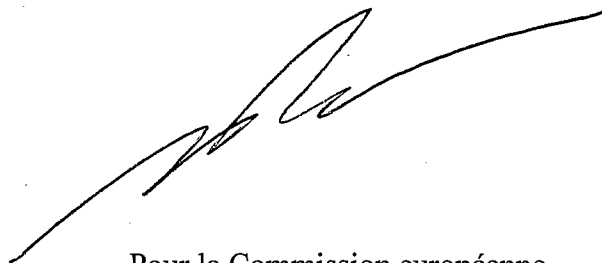
(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014



Pour le gouvernement de la
République du Niger



Pour la Commission européenne

TABLE DE MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS

RÉSUMÉ

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1.- Lignes générales de la réponse de l'Union européenne (UE)

1.1.- Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

1.2.- Choix des secteurs

Secteur 1: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience

Secteur 2: Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales

Secteur 3: Sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix

Secteur 4: Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et les risques de conflit

2.- Aperçu financier

3.- Soutien de l'UE par secteur

3.1.- Sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience

3.2.- Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales

3.3.- Sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix

3.4.- Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et les risques de conflit

4.- Appui à la société civile

5.- Enveloppe B

6.- Appui à l'Ordonnateur National et facilité de coopération technique

Annexes

Annexe 1.a: Indicateurs OMD et de développement clés

Annexe 1.b: Données générales et macroéconomiques

Annexe 2: Matrice des bailleurs de fonds

Annexe 3: Cadre d'intervention sectoriel

Annexe 4: Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGIR: Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
ANFICT: Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
APE: Accord de Partenariat Economique
BAD: Banque Africaine de Développement
BEI: Banque Européenne d'Investissement
BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM: Banque Mondiale
CAD: Comité d'Aide au Développement
CAFER: Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier
CENI: Commission Electorale
CNDP: Conseil national du dialogue politique
DNPGCCA: Dispositif National de Prévention et Gestion Catastrophes et Crises Alimentaires
DUE: Délégation de L'Union Européenne
ECHO: Direction générale de l'aide humanitaire et la protection civile
FAO: Food and Agriculture Organisation
FCT: Facilité de Coopération Technique
FED: Fond Européen de Développement
GIZ: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération allemande)
HACP: Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
I3N: Initiative 3N les nigériens nourrissent les nigériens
IcSP: Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix
IEDDH: Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
OCDE: Organisation de Coopération et Développement Economiques
OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC: Organisations de la société Civile
ON: Ordonnateur National
ONG: Organisations Non Gouvernementales
PAM: Programme Alimentaire Mondial
PAP: Plan d'actions prioritaires
PAPED: Programme APE pour le Développement
PDC: Plan de Développement Communal
PDES: Plan de Développement Economique et Social
PDR: Plan de Développement Régional
PDS: Programme de Développement Sanitaire
PEFA: (Public Expenditure Accountability Assesment)
PIN: Plan Indicatif National
PIR: Plan Régional Indicatif
PME: Petites et Moyennes Entreprises
PME: Partenariat Mondial pour l'Education
PNUD: Programme des Nations unies pour le développement
PRGFP : Programme de réforme de la gestion des finances publiques
PSEF: Programme sectoriel pour l'éducation et la formation .
SUN: Scaling Up Nutrition
SNT: Stratégie Nationale des Transports
UE: Union Européenne

UNICEF: United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USAID: United States Agency for International Development

RÉSUMÉ

Le Niger est l'un des pays les moins développés, qui se situe en bas de l'échelle de l'indice de développement humain des Nations unies. Il souffre de handicaps géographiques et naturels importants: enclavé et fortement dépendant des aléas climatiques, il dispose d'un vaste territoire avec une pluviométrie faible et irrégulière et une forte croissance démographique. L'économie reste dominée par une agriculture vulnérable, incapable de répondre aux besoins croissants des populations et provoquant des déficits céréaliers et alimentaires récurrents.

Sur le plan politique, le Niger a connu depuis son indépendance de diverses périodes d'instabilité politique et institutionnelle, ainsi que des mouvements régionaux de rébellion. Après le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la tenue d'élections démocratiques au premier trimestre 2011, le nouveau gouvernement du Niger issu de ces élections s'est engagé dans une dynamique de développement du pays. Néanmoins, la situation sociale dans le pays reste préoccupante, avec environ 60 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de croissance économique moyenne de 3,8 % par an au cours de la période 1990-2010 est insuffisant pour réduire la pauvreté de façon substantielle. Outre la lutte contre la pauvreté et l'appui au développement socio-économique, la sécurité, le combat du terrorisme et la lutte contre la criminalité organisée constituent des enjeux majeurs dans les relations UE-Niger. Eu égard aux développements préoccupants dans la région (enlèvements répétés, crises libyenne et malienne, augmentation des trafics de toute sorte, mouvements terroristes etc.), le Niger et l'UE se sont engagés dans un dialogue constructif à cet effet.

Le gouvernement du Niger a adopté en août 2012 le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 (PDES 2012-2015) qui constitue le cadre stratégique à moyen terme pour les politiques nationales et les appuis des partenaires internationaux, dont l'UE. Sur le plan sectoriel, l'Initiative 3N ("les Nigériens nourrissent les Nigériens"), est au centre des politiques agricoles et de sécurité alimentaire ainsi que de l'initiative régionale Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR Sahel), avec un objectif de croissance de la production agricole et animale, de renforcement de la résilience des populations face aux crises, ainsi que d'amélioration de l'état nutritionnel de la population. Une Stratégie de développement et de sécurité dans les zones sahélo-sahariennes, largement convergente avec la Stratégie Sahel de l'UE, a été élaborée en réponse à l'aggravation des menaces sécuritaires et leurs répercussions sociales et économiques sur les régions plus affectées par ces risques.

Devant cette situation, le nouveau programme pour le Niger comprendra quatre secteurs de concentration en considération à la gravité des défis dans différents domaines, notamment climatiques, sécuritaires et sociaux, et des moyens encore fragiles du pays pour faire face simultanément à cet ensemble de défis dans le pays. Le premier secteur "sécurité alimentaire, nutritionnelle et résilience" visera l'augmentation de la disponibilité d'aliments et des revenus à travers l'accroissement d'une production communautaire ou individuelle durable, par une meilleure maîtrise de l'eau, le relèvement des capacités de prévention et de réponse face aux situations d'insécurité alimentaire, l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages vulnérables, et le renforcement des capacités des institutions publiques et professionnelles.

Le deuxième secteur "Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales" permettra d'améliorer la capacité financière pour la mise en œuvre des politiques publiques, le renforcement de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, la promotion de la mise en œuvre des réformes sectorielles et l'amélioration de la fourniture de services publics dans les secteurs prioritaires et le développement des actions dans les services sociaux qui contribuent à la maîtrise démographique.

Le troisième secteur "Sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix" appuiera la réforme du système de la justice, contribuera à la tenue d'élections, soutiendra les services de sécurité intérieure, et

développera les capacités des collectivités décentralisées dans les régions affectées par l'insécurité ou les risques de conflit.

Le quatrième secteur "Désenclavement de régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit" visera le désenclavement des zones de production agro-pastorales et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les régions concernées, la stimulation et la facilitation des échanges économiques et commerciaux entre le Nord et le Sud du pays et la facilitation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises dans les zones concernées.

Hors secteurs de concentration, des appuis à la société civile (accent sur les jeunes, la lutte contre la radicalisation, les valeurs démocratiques...), à l'Ordonnateur national ainsi qu'une Facilité de coopération technique pourront être financés. Outre l'approche projet, l'appui budgétaire reste une option pour la mobilisation de l'aide communautaire.

Aperçu financier du Programme indicatif national:

1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, et résilience	180 millions EUR	30.2%
2 Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales	200 millions EUR	33.6%
3 Sécurité, gouvernance et consolidation de la paix	100 millions EUR	16.7%
4. Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit	90 millions EUR	15.1%
Mesures d'appui à la société civile	16 millions EUR	2.7%
Mesures d'appui ON. Facilité technique	10 millions EUR	1.7%
Total	596 millions EUR	

Le programme indicatif national a été conçu sur la base des stratégies nationales et de l'UE, notamment de l'Agenda for Change et de la Stratégie Sahel de l'UE. Il intervient de manière cohérente et complémentaire par rapport aux autres instruments de l'UE tels que le programme régional FED, l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), la mission civile EUCAP SAHEL Niger, les activités de la Direction Générale pour l'aide humanitaire et la protection civile (ECHO) et les programmes thématiques. Le programme tient compte des avantages comparatifs et de la compétence acquise par la coopération de l'UE dans certains domaines. En continuité avec le cycle précédent de programmation, la coordination et la division du travail avec les autres partenaires du développement, en particulier les Etats membres de l'UE dans le cadre de l'approche globale, seront poursuivies. L'objectif d'une programmation conjointe, pour laquelle les travaux préparatoires ont déjà commencé, est visé pour la période postérieure à l'actuel Plan de Développement Economique et Social (PDES), dans le cadre de la revue du présent programme indicatif au cours de l'année 2016.

Vu ce qui précède, la Commission est invitée à adopter le projet de décision ci-joint, qui alloue un montant indicatif de 596 millions EUR à l'enveloppe A du Programme indicatif national de la République du Niger au titre du 11ème FED.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

Les grandes orientations des rapports de partenariat entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP sont établies dans l'accord de Cotonou, signé en 2000 et révisé en 2005, sur la base de trois grands piliers: la coopération au développement, la coopération économique et commerciale et le dialogue politique.

Le Consensus Européen pour le Développement (2006) définit les valeurs, les objectifs, des principes et des engagements communs qui seront mis en pratique par les institutions de l'UE et ses Etats membres, dans leurs politiques de développement, en particulier : la réduction de la pauvreté, principalement axée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement fondé sur les valeurs démocratiques, de bonne gouvernance, de stabilité et sécurité, et de durabilité environnementale, ainsi que l'alignement sur les stratégies et politiques nationales que les pays partenaires mettent en place.

Le gouvernement du Niger a adopté en 2012 le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 qui constitue le cadre stratégique à moyen terme pour les politiques nationales et pour les appuis des partenaires internationaux, intégrant et consolidant l'ensemble des programmes dans les différents secteurs et domaines du développement. Avec le PDES, le Niger veut s'engager dans une nouvelle stratégie qui vise l'accélération de la croissance inclusive, le développement social et la gestion durable des ressources naturelles, dans un environnement de bonne gouvernance et de sécurité.

Il est aisé de constater la cohérence entre les 5 axes stratégiques du PDES et les orientations politiques de la Communication de la Commission Européenne "Un programme pour le changement", endossée par le Conseil UE en mai 2012.

Les priorités retenues par le PDES dans ses axes stratégiques n°1 (sécurité, gestion durable de l'environnement), n°2 (gestion des finances publiques, consolidation des institutions démocratiques, promotion de la justice et des droits de l'homme, gouvernance locale, efficacité de l'administration) et n°5 (équité du genre, protection des enfants), s'accordent bien avec les actions dans les différentes dimensions de la bonne gouvernance, préconisées par la politique UE, ainsi que, de façon plus spécifique, avec la Stratégie UE de Sécurité et Développement au Sahel (2011) et le Cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie (2012).

Les axes stratégiques n°3 (agriculture, sécurité alimentaire, nutrition), n°4 (environnement et infrastructures pour croissance économique, emploi) et les autres composantes de l'axe n°5 (santé, éducation, protection sociale, groupes vulnérables) du PDES, sont en rapport étroit avec les 3 domaines où l'UE, sur la base de la Communication mentionnée, doit cibler son aide en faveur d'une croissance inclusive et durable et du développement humain.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE devrait régir, une fois adopté et à partir de son entrée en vigueur, l'ensemble des relations commerciales et d'aide au commerce entre l'UE et le Niger. Cet accord avec sa double vocation, commerciale et de développement, doit contribuer à la réalisation des objectifs de développement économique et social du pays.

1.2. Choix des secteurs

En considération de la gravité des défis dans différents domaines, notamment climatiques, sécuritaires et sociaux, et des moyens très limités du Niger pour faire face simultanément à cet ensemble de défis, le programme proposé pour le Niger comprend quatre secteurs. La réponse de l'UE à ces défis doit se fonder sur les priorités du PDES et sur l'orientation stratégique de la politique de développement de l'UE, et converger ainsi vers l'objectif primordial de réduction de la pauvreté par une croissance inclusive et durable et des actions de développement social. Il faut toutefois prendre en compte également les objectifs de sécurité alimentaire des populations, de bonne gouvernance, de stabilité de

sécurité pour les personnes et les biens, de durabilité environnementale et de respect des droits humains, car ceux-ci font partie intégrante du développement durable.

D'autres facteurs essentiels dans les orientations de la réponse UE sont :

- La coordination/division du travail avec les autres partenaires du développement, en particulier les Etats membres de l'UE ; en effet, après une étape préparatoire déjà initiée en 2013, l'objectif d'une programmation conjointe est à atteindre pour la période postérieure à l'actuel PDES (à partir de 2016); dans ce contexte, même si la programmation 11^{ème} FED devra être globale pour la période 2014-2020, une revue, avec la flexibilité nécessaire est prévue pour l'adapter au nouveau cycle de planning national (post PDES) et à la démarche de programmation conjointe; cette revue devrait avoir lieu au cours de l'année 2016;
- La continuité et synergie avec d'autres interventions ou programmes actuels de l'UE au Niger, notamment les appuis dans le domaine de la sécurité/stabilité (IcSP, mission EUCAP) , des droits humains IEDDH, et les opérations humanitaires d'urgence de la Direction Générale de l'aide humanitaire et la protection civile (ECHO), suivant dans ce cas l'approche EU "Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement"; l'Initiative 3N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), adoptée par le gouvernement du Niger en 2012, promeut ce lien, en intégrant des actions dans ces différentes dimensions;
- La complémentarité avec les secteurs prioritaires envisagés pour le Programme Indicatif Régional Afrique de l'Ouest 11^{ème} FED; il s'agit pour les secteurs "paix et sécurité", "résilience et ressources naturelles" de renforcer dans le cadre régional les appuis prévus au niveau national; pour ce qui concerne le secteur "intégration économique régional", le Programme Indicatif Régional (PIR) 11^{ème} FED doit permettre de financer au Niger des actions d'aide au commerce, d'appui au secteur privé et d'amélioration du climat des affaires, ainsi que des infrastructures (transport, énergie) d'intérêt régional; des interventions conjointes pourraient aussi être identifiées avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans les secteurs de l'eau/assainissement, l'électricité, les transports ou l'agrobusiness, en addition à la ligne de crédit déjà mise en place par la BEI auprès des institutions financières pour le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME);
- L'avantage comparatif ou la compétence acquise par la coopération UE dans certains domaines, en continuité et cohérence avec les cycles antérieurs de programmation (en particulier, la stratégie-pays et le programme 10ème FED).

L'appui à l'objectif de croissance est envisagé sur des secteurs ayant plus d'impact social ou économique (agriculture/sécurité alimentaire), sur des facteurs favorisant les activités économiques et commerciales (infrastructures de transport), ainsi qu'avec la complémentarité mentionnée avec le secteur "intégration économique régional" du PIR 11ème FED. L'appui budgétaire, sous la forme d'un contrat de bonne gouvernance et développement, contribue aussi à la stabilité macro-économique et budgétaire et permet d'entretenir un dialogue substantiel sur les différentes questions de gouvernance et de mise en œuvre de politiques sectorielles prioritaires. *Tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, lors de l'identification concrète des actions à mener ainsi que dans les mesures transversales d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place des TIC et à la pleine exploitation de leur potentiel.* Enfin, dans la situation de risques d'insécurité et d'instabilité régionale dans laquelle se trouve le Niger, la corrélation entre sécurité et développement sur laquelle est fondée la Stratégie de Sécurité et Développement au Sahel, impose aussi des appuis aux efforts nationaux de renforcement des capacités sécuritaires civiles, d'organisation d'une justice efficace et accessible, et de facilitation d'initiatives locales (Communes, Régions) dans les zones du pays plus affectées par les menaces sécuritaires.

Dans le cadre de la coopération avec le Niger au titre du 11ème FED, les lignes générales de réponse de l'UE sont proposées comme suit:

Secteur 1: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, et résilience

Dans ce domaine, le développement de la production agricole et pastorale durable reste fondamental dans la poursuite d'une croissance inclusive qui améliore les conditions de vie des populations. Il s'agira, en complémentarité et collaboration avec d'autres partenaires, notamment les états membres de l'UE, d'inscrire les actions dans le cadre de l'axe 1 de l'Initiative 3N (I3N).

Toutefois, si les actions de développement productif peuvent soutenir la sécurité alimentaire à moyen-long terme, des crises alimentaires peuvent encore se produire. Aussi, des populations rurales resteront en situation vulnérable, même en absence de déficits céréaliers. Il s'agit pour ces populations (représentant 20 à 30% de la population rurale) d'augmenter et de régulariser leur accès à l'alimentation dans un contexte d'accélération du phénomène de désertification avec des prix des denrées alimentaires qui sont particulièrement instables. Des lignes d'action (axe 3 de l'Initiative 3N) sont nécessaires pour conforter la résilience des communautés et ménages aux chocs externes y compris les changements climatiques, et réduire les risques alimentaires : notamment consolider les instruments de réponse aux crises, en particulier le Dispositif National de Prévention et Gestion Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA), élargir et consolider des mécanismes déjà initiés de protection sociale des catégories plus vulnérables (e.g. filets sociaux) et promouvoir toutes les réponses productives, même à petite échelle, que les communautés ou les familles peuvent mettre en place, en particulier en période de contre-saison.

Une conséquence grave de l'insécurité alimentaire réclame une attention spéciale: la malnutrition des enfants en bas âge, qui persiste aussi lors des années de bonnes récoltes à cause de la précarité chronique déjà indiquée de certains groupes de la population. Par leur ampleur et leur sévérité, les diverses formes de malnutrition, représentent un problème de développement national au Niger. Au cours de ces dix dernières années, le Niger a été continuellement confronté à de fortes prévalences des diverses formes de malnutrition. La prévalence de la malnutrition chronique est chaque année au-dessus du seuil d'alerte de 40%.

Au-delà de la nécessaire prise en charge curative urgente (centres de récupération) des enfants malnutris, il existe un besoin essentiel de mettre en place, sous la responsabilité des services sanitaires publics et des communautés elles-mêmes, une stratégie préventive contre la malnutrition, empêchant l'aggravation de cette dernière. Cette démarche (axe 4 de l'Initiative 3N) doit être intégrée dans les programmes de santé de la mère et l'enfant (avec également des mécanismes effectifs d'accès gratuit aux soins pour les familles pauvres), mais aussi bien articulée avec des actions dans d'autres domaines (produits agricoles à valeur nutritionnelle, accès à l'eau potable, hygiène, filets sociaux, sensibilisation dans les écoles...). Pour ce faire la Délégation de L'Union Européenne (DUE) poursuivra son rôle de « Sun donor convenor » afin d'appuyer le gouvernement pour la mobilisation des acteurs et secteurs nécessaires à la lutte contre les malnutritions. Pour l'UE, cette démarche constitue une option claire de complémentarité et poursuite des actions d'urgence contre la malnutrition, conduites depuis quelques années par la DG de l'aide humanitaire ECHO et intégrées maintenant dans l'initiative Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) qui a pour objectif de renforcer la résilience des pays du Sahel face aux crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes.

La forte croissance démographique constitue une autre cause sous-jacente d'insécurité alimentaire et de malnutrition chez les enfants et les femmes. En effet, cette croissance non maîtrisée a des impacts sur la disponibilité de terres agricoles, exposant ainsi les populations à une production insuffisante et à une difficulté d'accès aux aliments, ce qui se traduit par une malnutrition chronique chez les plus pauvres en général et chez les femmes et les enfants en particulier. Le taux de natalité très élevé, de l'ordre de 7,6 enfants/femme, constitue une préoccupation majeure pour la santé et l'état nutritionnel aussi bien des femmes que des enfants. Dans le cadre du Partenariat de Ouagadougou et de la loi 2006-6 sur la santé de la reproduction au Niger, un plan de planification familiale 2013-2020 a été lancé début 2013 pour faire face au défi de la maîtrise démographique.

Secteur 2: Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales

Les impératifs de gouvernance publique font partie des priorités du PDES et constituent à ce titre un atout réel pour la coopération de l'UE, permettant l'utilisation de la modalité la plus avancée de cette coopération, à savoir l'appui budgétaire. La Communication de la Commission "La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers", endossée par le Conseil de l'UE en mai 2012, indique que "l'appui budgétaire général est considéré, par sa nature même, comme une reconnaissance implicite du fait que l'orientation politique générale et la gouvernance politique du pays partenaire sont en bonne voie". A part l'apport à la stabilité macroéconomique et à la viabilité budgétaire, cet instrument d'appui est également pertinent pour renforcer la gestion des finances publiques et la provision de services publics de base.

Sont aussi prévus des appuis sous forme d'aide-projet destinés à renforcer les capacités publiques dans des domaines relatifs à la gouvernance économique et financière (réforme des finances publiques, y compris mobilisation des recettes domestiques, gouvernance dans les industries extractives, lutte contre la corruption et la fraude), ainsi que dans la mise en œuvre des politiques sociales nationales (éducation et santé).

Secteur 3: Sécurité, bonne gouvernance et consolidation de la paix

Le Niger n'est pas épargné par les problèmes de sécurité intérieure et transfrontalière qui affectent la sous-région. L'interdépendance entre sécurité, bonne gouvernance, Etat de droit et développement est à la base de la "Stratégie Sahel" de l'UE, ainsi que la Stratégie de Développement et de Sécurité dans les Zones Sahélo-sahariennes, adoptée par le gouvernement nigérien en octobre 2011. Il est indispensable d'assurer la sécurité des biens et personnes pour permettre la croissance et la réduction de la pauvreté. D'autres part, la paix et la sécurité sont dépendantes de l'existence d'un cadre démocratique et d'un Etat de droit qui désamorcent les conflits internes via la participation démocratique électorale, et qui garantissent la protection des droits des citoyens, y compris par l'accès à une justice transparente, équitable et indépendante.

Le renforcement du système judiciaire fait partie des priorités gouvernementales dans le cadre de la réforme de l'Etat de droit. Les dysfonctionnements sont encore nombreux au sein des juridictions et la portée des réformes réalisées reste limitée. La faiblesse de la gestion du système judiciaire, la couverture territoriale et les moyens humains et matériels très limités sont un obstacle à un accès équitable à la justice pour tous et en particulier pour les plus démunis. Des réformes déjà entamées (mise en place d'une agence nationale d'assistance juridique et judiciaire pour les catégories vulnérables) doivent être élargies et renforcées. Les conditions de vie dans les prisons, y compris pour les mineurs, sont aussi en contradiction avec les droits humains fondamentaux et font également de ces établissements des endroits propices à l'endoctrinement extrémiste.

Dans un contexte de menaces régionales croissantes il est aussi nécessaire de renforcer les capacités de l'Etat à lutter contre le terrorisme et le crime organisé et à sécuriser ses frontières. Il s'agit de soutenir les forces de sécurité intérieure civiles pour qu'elles puissent mieux accomplir leurs missions de protection de la population, y compris celles de police judiciaire, notamment dans les zones désertiques et régions frontalières.

Enfin, il s'agit de contribuer à une sortie effective des conflits passés, en consolidant la paix et en soutenant les cadres de dialogue et de conciliation que les autorités nationales et les acteurs locaux peuvent promouvoir pour prévenir d'éventuels nouveaux conflits. Dans cette démarche, comme c'est déjà le cas avec l'IcSP, il est très souhaitable d'appuyer les pouvoirs locaux (Communes et Régions dans le cadre décentralisé) dans des initiatives sociales et économiques en faveur de leurs communautés, en particulier des jeunes sans emploi qui, sans aucune perspective, peuvent être attirés par le banditisme, les trafics illicites ou la collaboration avec des groupes terroristes. Ces initiatives, visant une stabilité à base sociale, affirment la position des collectivités territoriales en tant qu'entités démocratiques fortes et efficaces, en même temps qu'elles assurent la présence et l'assistance des services déconcentrés de l'Etat et l'implication des organisations de la société civile.

Secteur 4. Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et les risques de conflit

Le Niger est un pays enclavé avec une énorme superficie de 1.267.000 km² (5^{ème} en Afrique) et une population estimée en 2012 à environ 16 millions d'habitants, dont près de 80% résident en habitat dispersé dans des zones rurales. La situation sécuritaire dans certaines régions du pays, affectées depuis des années par des conflits armés internes et par des menaces externes, s'est aggravée ces dernières années en raison de la montée en puissance des groupes terroristes, de l'augmentation de la criminalité transfrontalière et des conséquences des crises dans les pays voisins (Libye, Mali, Nigeria). L'accès à ces régions et les connexions entre le Nord et le Sud du pays constituent des besoins cruciaux en termes de sécurité et de stabilité. La "Stratégie Sahel" de l'UE (2011) considère ainsi le "soutien pour le désenclavement des régions avec problèmes d'insécurité, à travers d'infrastructures routières" comme une des actions prioritaires.

Le désenclavement de ces régions est également important pour faciliter la reprise graduelle de leurs activités économiques et commerciales (élevage, maraichage, tourisme, etc.) qui ont été affectées, voire paralysées, par les menaces sécuritaires. L'insécurité a entraîné des mouvements de population dans plusieurs zones et provoqué une dégradation des moyens de subsistance. Cette situation s'est encore aggravée au cours des crises alimentaires (2010 et 2012) que le pays a vécues. Durant ces périodes difficiles, la qualité des infrastructures s'avère un facteur important pour assurer le ravitaillement et l'assistance aux populations des régions vulnérables, ainsi que leur accès aux marchés. Dans certaines régions, l'existence de routes ou pistes en terre, praticables en toute saison, est vitale sur le plan social et économique, ainsi que sur le plan sécuritaire. D'autre part, leur réhabilitation et entretien peuvent entraîner des activités de construction à haute intensité de main d'œuvre, réalisées par des petites entreprises locales, constituant ainsi une source d'emploi.

Le secteur routier est un domaine de coopération entre l'UE et le Niger de longue date. Par ailleurs, une extension du programme routier en cours (10^{ème} FED) vers les régions du Nord a été décidée en 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de la "Stratégie Sahel". Les travaux sur ce volet Nord devront commencer en 2014, en parallèle à d'autres projets dans les mêmes régions, financés sous la forme de prêts. Cependant, les besoins dans ce sous-secteur des transports sont encore largement insatisfaits. D'ailleurs, le fait de financer ces investissements par des dons (sans endettement supplémentaire), avec des procédures adaptées à la réalisation de ces infrastructures, constitue un avantage évident dans un pays soumis à des fortes contraintes financières.

Les secteurs mentionnés 1, 2 et 4 dans ce chapitre 1.2, contribueront en outre à accompagner le Niger et la région Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne et du Programme de l'Accord de Partenariat Européen pour le Développement (PAPED).

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, et résilience	180 millions EUR	30.2%
2 Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales	200 millions EUR	33.6%
3 Sécurité, gouvernance et consolidation de la paix	100 millions EUR	16.7%
4. Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit	90 millions EUR	15.1%
Mesures d'appui à la société civile	16 millions EUR	2.7%
Mesures d'appui ON. Facilité technique	10 millions EUR	1.7%
Total	596 millions EUR	

3. Soutien de l'UE par secteur

Cette section fournit une description de l'appui de l'UE pour chaque secteur choisi, y compris l'objectif général, les objectifs spécifiques, et les résultats attendus. Ces indicateurs principaux pourraient être précisés par la suite, si cela semble nécessaire. Les valeurs de référence et les cibles possibles seront établies dans la phase d'identification.

3.1.- Sécurité alimentaire et nutritionnelle, et résilience (180 millions EUR - montant indicatif)

3.1.1 L'objectif général et les objectifs spécifiques poursuivis seront les suivants :

Objectif général : L'objectif général est de réduire structurellement et de manière durable l'insécurité alimentaire et la malnutrition infantile et d'améliorer la résilience des populations faces aux crises et catastrophes naturelles.

Cet objectif général est pleinement en ligne avec l'Initiative I3N et avec la feuille de route AGIR qui vise, à travers une approche intégrée, à augmenter de façon durable la production alimentaire, les revenus des foyers vulnérables et leur accès aux denrées alimentaires, ainsi qu'à rétablir les moyens de subsistance de ces foyers après une crise et à améliorer leur conditions de santé et nutrition.

Objectif Spécifique 1 (à l'intérieur de l'Axe 1 I3N) : Augmentation de la disponibilité d'aliments et des revenus à travers l'accroissement d'une production communautaire ou individuelle par une meilleure maîtrise de l'eau au moyen d'investissements à la portée des groupes vulnérables (paysans sans terre, femmes...), avec promotion de techniques culturelles durables face aux défis climatiques.

Objectif Spécifique 2 (correspond à l'Axe 3 de l'I3N) : Relèvement des capacités de prévention et de réponse des ménages et des communautés face aux situations d'insécurité alimentaire, de chocs climatiques ou écologiques, et face aux autres risques menaçant leurs moyens d'existence.

Objectif Spécifique 3 (correspond à l'Axe 4 de l'I3N) : L'amélioration de l'état nutritionnel des ménages vulnérables, en particulier celui des enfants de moins de cinq ans.

Objectif Spécifique 4: Renforcement des capacités des institutions publiques et professionnelles impliquées dans la mise en œuvre des différents axes de l'I3N.

3.1.2. Principaux résultats attendus

OS1-Résultats

- Les superficies sous irrigations en exploitation familiale (groupée ou individuelle) sont accrues durablement. Les droits d'usage sur les terres, en particulier par les groupements féminins et les paysans pauvres, sont renforcés; la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion des espaces pastoraux sont améliorées,
- Les producteurs sont mieux organisés pour leurs approvisionnements, leurs besoins de financement et la commercialisation de leurs produits,
- Des techniques durables en réponse au changement climatique, à la désertification et à la dégradation des sols, sont promues.

OS 2-Résultats

- Les opérations de réponse aux crises alimentaires et à la vulnérabilité alimentaire, sont mieux programmées et plus efficaces,
- L'accès aux aliments et autres biens/services de toute première nécessité est relevé par des programmes de protection sociale ciblant les catégories les plus pauvres et vulnérables des communautés,
- Des réponses productives résilientes, à l'échelle pertinente, sont organisées pour les bénéficiaires d'assistance alimentaire ou protection sociale.

OS 3-Résultats

- Avec l'accès à l'eau et une meilleure hygiène, l'utilisation des pratiques familiales essentielles s'accroît,
- La prévention et prise en charge de la malnutrition, permettent la réduction des prévalences de la malnutrition.

OS 4- Résultats

- Les programmes et activités de l'IN sont intégrés, planifiés (annuellement) et coordonnés au niveau des régions, départements et communes, avec aussi implication des opérateurs (groupements de producteurs ou productrices). Les producteurs sont assistés par des actions d'appui-conseil et formation, y compris sur techniques de production durables, réalisées par les services techniques déconcentrés et les organisations professionnelles,
- L'organisation et gestion du Dispositif National de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises alimentaires (DNGPCCA) sont plus performantes,
- Les capacités de la Direction de la Nutrition, des Directions régionales de la santé et des Districts, sont renforcées en matière de lutte contre la malnutrition.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.1.4. Coordination des donateurs et le dialogue sectoriel

Six Etats membres de l'UE (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Luxembourg et Belgique) et la Suisse, les principales agences des Nations Unies (FAO/FIDA, UNICEF, PAM), USAID ainsi que plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales sont impliqués dans le secteur agricole et dans les appuis pour la sécurité alimentaire. Le Royaume Uni, ainsi que d'autres Etats Membres de l'UE non présents directement au Niger, ont financé le PAM ou des ONGs dans des périodes de crise alimentaire grave au Niger.

Un cadre de coordination et dialogue vient d'être établi par l'Initiative 3N, avec la mise en place de comités de pilotage gouvernement-partenaires pour chacun de ses 5 axes stratégiques. Il est aussi prévu que la coordination dans la mise en œuvre de 3N soit transposée au niveau de chaque région. Une cartographie géographique détaillée des interventions des partenaires et du gouvernement permet de bien identifier les interventions respectives et les activités engagées.

Pour ce qui concerne l'axe 3 de 3N, le cadre reconnu de coordination et dialogue est le Dispositif National de Prévention et Gestion de Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPCCA) et ses mécanismes propres de concertation, réunissant les services du gouvernement et les partenaires signataires d'un Accord-cadre pour l'appui à ce Dispositif. Concernant la nutrition, la DUE au-delà de son rôle de « SUN donor convenor », finance avec des agences des Nations Unies l'initiative REACH qui appuie la coordination de l'axe4 de 3N.

3.1.5. Engagements financiers et politiques du gouvernement

Le lancement en 2011 de l'Initiative 3N 'Les Nigériens Nourrissent le Nigériens' (adoptée en 2012) reflète une volonté politique de placer la sécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les grandes priorités nationales. Cette priorité politique s'intègre dans le Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 adopté aussi en 2012, dans lequel le 3N constitue un des 5 axes stratégiques. Les objectifs de l'Initiative 3N sont convergents avec ceux de l'Initiative AGIR, suivant la même approche multisectorielle pour la résilience et la sécurité alimentaire, dans laquelle s'intègrent des actions d'urgence, de relèvement et de développement.

L'initiative 3N suppose un effort important de mobilisation financière interne et externe. Ses besoins de financement ont été estimés à près de 1.000 Milliards CFA (1,5 Milliards EUR) sur la période 2012-2015. Le Plan d'actions prioritaires (PAP) du PDES qui sélectionne les investissements en

fonction du cadre macro-économique de base, réduit le montant alloué à 3N à 786 Milliards CFA sur la même période (14, 5% du PAP total).

Les axes de l'Initiative 3N impliquent la mise en place d'une série de politiques spécifiques (irrigation, foncier, élevage, sécurité alimentaire, protection sociale, nutrition...), dont certaines sont encore en voie de développement. Un engagement fort du gouvernement, avec les ressources techniques et financières indispensables, sera nécessaire pour les consolider et mettre en œuvre en tant que politiques nationales prioritaires. C'est le cas en particulier de la pleine intégration de la nutrition dans la politique de santé, de la montée en puissance des programmes de planning familiale et de l'articulation cohérente et coordonnée entre les initiatives de filets sociaux et les autres actions de protection des populations vulnérables. Compte tenu de son rôle fondamental sur certains de ces enjeux, le processus de renforcement de l'organisation et la gestion du Dispositif National de Prévention et Gestion de Catastrophes et Crises Alimentaires, devra être poursuivi.

3.1.6. *Evaluation globale des risques*

- Problèmes sécuritaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest qui pourraient perturber le fonctionnement du marché régional et freiner la réalisation de certaines actions 3N prévues en zone pastorale et dans certaines régions frontalières du Mali et du Nigeria.
- L'initiative 3N est un long processus, dépend d'une stabilité politique et institutionnelle et exige une pérennité au-delà de la période initialement envisagée et des aléas politiques possibles.
- Faible mobilisation des ressources. L'Initiative 3N repose sur des hypothèses fortes de financement sur des ressources externes et recettes budgétaires nationales (voir 3.1.5) provenant en particulier des secteurs extractifs. Toute perturbation dans la réalisation de ces hypothèses est de nature à réduire les marges de manœuvre en matière de financements des programmes 3N.
- Possibles retards ou difficultés dans la mise en œuvre des politiques sectorielles ou sous-sectorielles déjà indiquée (3.1.5).
- Faiblesse d'opérationnalisation de l'I3N. Pour être effectifs, les programmes 3N et leur approche intégrée doivent avoir une traduction au niveau des régions, départements et communes. Ce processus a commencé avec du retard en 2013 et devra être accéléré.
- Effets négatifs des changements climatiques, les conditions météorologiques extrêmes peuvent mettre en danger les réalisations du programme 3N.

3.2.- Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales (200 millions EUR - montant indicatif)

3.2.1 *Objectif général et objectifs spécifiques*

Objectif général : L'objectif général est d'accompagner le Niger à consolider la gouvernance et à promouvoir une croissance soutenable et inclusive, dans le cadre de la stratégie nationale de développement.

Pour ce qui concerne l'appui budgétaire, il sera soumis aux conditions générales pour ce type d'appui, ainsi qu'aux conditions spécifiques de performance dans les domaines sélectionnés, en particulier la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des politiques sociales.

Objectif Spécifique 1: Améliorer la capacité financière pour la mise en œuvre des politiques publiques dans un cadre de bonne gouvernance.

Objectif Spécifique 2: Renforcer la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, avec aussi les nécessaires mécanismes de contrôle et redevabilité.

Objectif Spécifique 3: Promouvoir la mise en œuvre des réformes sectorielles et améliorer la fourniture de services publics dans les secteurs prioritaires.

Objectif Spécifique 4: Développer les actions dans les services sociaux qui contribuent à la maîtrise de la démographie.

3.2.2. Principaux résultats attendus

OS1-Résultats

- Programmation budgétaire axée sur politiques publiques nationales,
- Renforcement de la crédibilité budgétaire.

OS2-Résultats

- Améliorer la mobilisation des ressources internes,
- Améliorer la gestion de trésorerie et assurer le rapportage budgétaire régulier, ainsi que des contrôles interne et externe efficaces.

OS3-Résultats

- Mise en œuvre effective des politiques nationales dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, avec mise à disposition des nécessaires ressources budgétaires,
- Augmenter l'accès équitable de la population et la qualité des services de santé et éducation, avec impact sur les indicateurs OMD.

OS4-Résultats

- Développer l'utilisation des services de santé mère/enfant, de santé reproductive et de planification familiale,
- Promouvoir le maintien des filles dans les cycles d'éducation de base.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.2.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique sont :

Un mécanisme de concertation entre le gouvernement et les partenaires intervenant sous forme d'appui budgétaire (la BM, l'UE, la France et la Banque Africaine de Développement) doit se charger du suivi régulier de la mise en œuvre des programmes d'appui budgétaire, avec aussi un objectif de coordination et harmonisation de ces programmes.

Une coordination plus large de partenaires existe pour le suivi du programme de réforme de la gestion des finances publiques. Ce programme (PRGFP), adopté initialement par le gouvernement en 2011 pour la période 2011-2014, a été révisé sur base de l'ensemble des diagnostics disponibles, en particulier l'évaluation PEFA (Public Expenditure Accountability Assessment) finalisée début 2013 qui a donné lieu à une nouvelle version du PRGFP pour la période 2013-2015. Au niveau des partenaires, une attention particulière est donnée à la coordination de l'assistance technique à ce programme.

Des cadres de concertation et coordination opèrent dans le secteur de la santé et dans le secteur de l'éducation. Le secteur de la santé dispose d'un Compact pays qui s'insère dans le processus du Compact global signé en 2007. Les interventions des partenaires doivent s'inscrire dans les priorités du Programme de Développement Sanitaire (PDS 2011-2015). Un cadre partenarial a été signé en juillet 2013 pour appuyer le nouveau programme sectoriel pour l'éducation et la formation (PSEF 2014-2024), qui va bénéficier du financement du Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

La conception et mise en œuvre de programmes dans le cadre de ce deuxième secteur, requiert une collaboration et concertation étroite avec les partenaires, notamment Etats membres de l'UE, directement impliqués dans des appuis aux secteurs de la santé et de l'éducation. La participation au dialogue sectoriel et le suivi des indicateurs de performance prioritaires dans ces secteurs, permettront de renforcer l'impact des interventions respectives.

3.2.4. Engagements financiers et politiques du gouvernement

Avec une approche compréhensive du développement national, le PDES 2012-2015 reflète les intentions du Gouvernement en matière de gouvernance (crédibilité et efficacité des institutions publiques, transparence des processus électoraux, cadres de dialogue entre les acteurs de la vie

publique, promotion des droits pour l'équité des genres et la protection des femmes, moralisation du système judiciaire, renforcement de la gestion des finances publiques et des institutions de contrôle...). Les actions et mesures dans ces différents domaines font l'objet du dialogue politique entre l'UE et le Gouvernement (article 8), et d'une évaluation annuelle.

Les mesures de réforme et autres engagements du Gouvernement dans les domaines retenus dans l'appui budgétaire 11^{ème} FED, sont contenus dans les programmes sectoriels respectifs (PRGFP, PDS, PSEF, voir 3.2.4), qui ont fait l'objet de concertation avec les partenaires extérieurs actifs au Niger dans ces secteurs. D'autre part, les liens mentionnés avec le « Compact » global santé et avec le PME éducation impliquent que ces engagements ont aussi une traduction internationale. Cependant, des engagements plus concrets sont attendus dans certains domaines, comme par exemple:

- L'extension de la couverture sanitaire, le financement de l'accès aux soins de santé pour les catégories plus pauvres ou le développement des services de la santé de la reproduction, ce qui implique une augmentation des allocations budgétaires encore limitées pour le secteur de la santé (7 % des crédits totaux et 9,2 % des crédits d'équipement en 2013),
- L'amélioration significative de la qualité des services éducatifs et la progression de la scolarisation des filles, en particulier dans les cycles de base 1 et 2 en milieu rural.

Pour ce qui concerne les finances publiques (PRGFP), le rythme d'avancement des réformes devra être stimulé dans des domaines critiques comme la programmation budgétaire, la mobilisation des ressources internes, l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie, le rapportage et les contrôles interne et externe.

3.2.5. *Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle*

- Persistance ou aggravation de l'insécurité dans la sous-région, touchant le Niger, et donnant lieu à une augmentation des dépenses sécuritaires affectant les équilibres budgétaires et le financement d'autres dépenses prioritaires.
- Détérioration significative des engagements vis-à-vis des valeurs fondamentales (gouvernance) pouvant affecter la mise en œuvre, même si la réponse de l'UE à cette détérioration sera progressive et proportionnée.
- Risques exogènes provoqués par (i) les fluctuations sur les marchés internationaux, en particulier les niveaux des prix à l'importation et d'exportation de l'uranium (éventuellement du pétrole, si exporté dans le moyen terme) et (ii) des facteurs climatiques défavorables causant crises alimentaires majeures. Les conséquences négatives de ces chocs peuvent être importantes, aussi bien sur la croissance que sur les finances publiques.
- Manque de progrès suffisant dans la mise en œuvre des réformes dans les différentes politiques sectorielles en rapport avec le programme d'appui budgétaire; financement domestique ou externe faible de ces politiques; progression des recettes internes plus limitée que prévu.

3.3 Sécurité, gouvernance et consolidation de la paix (100 millions EUR- montant indicatif)

3.3.1 *Objectif général et objectifs spécifiques*

Objectif Général: Amélioration de la sécurité, de l'Etat de droit et de la gouvernance, et contribution à la stabilité des régions exposées aux menaces sécuritaires (en ligne avec les axes 1 et 3 de la "Stratégie Sahel").

Objectif spécifique 1: Appuyer la réforme du système de la justice, en renforçant sa performance indépendance et accessibilité, la protection des droits de l'homme et l'assistance juridique/judiciaire aux groupes plus démunis de la population.

Objectif spécifique 2: Contribuer à la tenue d'élections crédibles et accessibles à toute la population dans des conditions de paix, de liberté et de transparence.

Objectif spécifique 3: Dans un cadre stratégique mieux défini pour le secteur de la sécurité, renforcer les capacités, le professionnalisme et la redevabilité des services de sécurité intérieure civiles et de gestion des frontières, visant d'abord la restauration de la sécurité pour la population et comprenant leurs fonctions de lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites (y compris la traite des personnes et le trafic de migrants); par rapport à cet objectif, l'appui se fera en conformité avec les critères de l'aide publique au développement du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE).

Objectif spécifique 4: Développer les capacités et initiatives des collectivités décentralisées dans les régions affectées par l'insécurité ou les risques de conflit, pour atteindre une stabilité à base sociale.

3.3.2. Principaux résultats attendus

OS 1-Résultats

- La performance, le professionnalisme et la moralité du système judiciaire sont améliorés, avec une plus grande indépendance et intégrité de la magistrature, et des services plus opérationnels dans les juridictions; des formations en droits de l'homme sont généralisées au sein de la magistrature et des forces de sécurité,
- Les reformes dans la politique pénale et pénitentiaire accompagnent les efforts nationaux dans la prévention des conflits; la gestion et les conditions dans les prisons sont améliorées, y compris avec quartiers séparés pour femmes et mineurs, et offrant aux détenus des opportunités de formation et réinsertion qui peuvent aussi mitiger les contagions radicales; la protection judiciaire juvénile est développée,
- Des prestations gratuites de sensibilisation, information juridique et défense, sont mises à la disposition des catégories les plus vulnérables.

OS 2-Résultats

- Les capacités techniques et administratives de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) sont renforcées,
- La qualité de réalisation technique, administrative et financière des opérations électorales est en progression sur l'ensemble du territoire nationale,
- Les électeurs, en particulier femmes, sont sensibilisés et informés dans toutes les régions.

OS 3-Résultats

- En appui aux réformes dans le système de sécurité, des infrastructures et équipements prioritaires pour l'accomplissement des missions des services de sécurité civiles, sont mis à disposition, en particulier dans les zones frontalières, éloignées et désertiques,
- La gestion, les capacités professionnelles et la redevabilité des services de sécurité civiles sont renforcées, en particulier dans leur mission de protection de la population dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, la traite de personnes et le trafic de migrants,
- La coopération entre les services chargés de la sécurité intérieure et la gestion des frontières est améliorée; leurs activités concernant les infractions pénales sont coordonnées par les autorités judiciaires et supervisées par les instances démocratiques.

OS4-Résultats

- Les autorités décentralisées exercent les compétences qui leur sont transférées de façon efficace, en tenant compte des besoins et aspirations spécifiques des régions et communes qu'elles représentent,
- Les nouvelles opportunités de pouvoir décentralisé, de participation citoyenne et de mise en place d'initiatives de développement local, contribuent à réduire les tensions et les risques de conflit dans les régions concernées.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.3.3. Coordination des donateurs et dialogue sectoriel

Un comité de concertation entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du secteur de la justice a pour mission d'entretenir le dialogue sur la mise en œuvre de la politique sectorielle, ainsi que faciliter la coordination des actions des différents intervenants. Il est prévu que l'appui au système électoral fasse l'objet de dialogue et concertation entre partenaires, gouvernement et partis politiques (Conseil national du dialogue politique, CNDP), avec l'apport des missions techniques financées par l'UE fin 2013. Des modalités de coordination existent dans le secteur de la sécurité, en particulier entre partenaires et projets financés par l'UE et ses Etats Membres, mais aussi avec d'autres partenaires internationaux. La concertation entre les projets FED et la mission EUCAP est d'une importance majeure pour assurer la complémentarité entre, d'une part, la fourniture d'équipements et d'infrastructure et, d'autre part, les formations/expertises dispensées. D'autre part, la mise en place du Comité de Pilotage, déjà créé pour EUCAP Sahel, permettra de renforcer davantage la coordination entre le Gouvernement et tous les partenaires.

Un mécanisme de coordination existe entre partenaires soutenant la politique de décentralisation et les capacités des autorités régionales et communales. La reprise d'un cadre de concertation avec le gouvernement, ayant fonctionné dans le passé, doit permettre le suivi des mesures en faveur de la décentralisation. Pour ce qui concerne la situation et les démarches spécifiques dans les régions affectées par l'insécurité, la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix¹, assure la coordination des actions (y compris dans le cadre d'une intervention de l'IcSP court terme approuvée en 2013 qui prévoit l'appui aux pouvoirs locaux en vue d'améliorer la sécurité communautaire et mettre en œuvre des initiatives d'emploi et d'activité productive locale).

3.3.4. Engagements financiers et politiques du gouvernement

Un document de politique sectorielle justice a été adopté par le Gouvernement en 2009, suivi d'un Plan d'Action quadriennal adopté en août 2010. Les "Etats Généraux de la Justice", tenus en novembre 2012, ont mis cependant en exergue des contraintes persistantes et des dysfonctionnements graves et ont déterminé des actions prioritaires dans le cadre du Plan d'Action quadriennal. Le renforcement des "capacités de réaction aux trafics illicites, à la criminalité organisée et au terrorisme" constitue une des priorités du Plan d'Action. Le gouvernement a fait de la sécurité un axe clé d'intervention dans sa "Stratégie de Développement et de Sécurité dans les zones Sahélo-Sahariennes" (adoptée en octobre 2011) qui établit un lien fort entre développement et sécurité, sur base du postulat que le "tout sécuritaire" n'était pas forcément la unique réponse aux menaces multiples et à l'insécurité. Cependant, le versant "développement" n'est pas encore suffisamment accompagné de mesures effectives de décentralisation et transfert de ressources aux collectivités territoriales, qui doivent constituer, en particulier dans certaines régions, un facteur crucial de stabilité et de cohésion.

D'importantes réformes en matière électorale sont prévues, notamment la révision du Code Electoral, la réorganisation des fichiers électoraux, le renforcement de l'organe chargé de l'organisation des élections (CENI), etc. Ces réformes doivent recevoir l'aval des partis (CNDP) et être adoptées et mise en œuvre avec l'anticipation nécessaire par rapport aux prochaines échéances électorales. Suite aux recommandations de la Mission d'observation électorale UE en 2011, une assistance technique est fournie pour l'accompagnement de ces réformes.

Les efforts financiers publics dans les domaines mentionnés sont inégaux. Les dépenses de défense et sécurité (en particulier militaires) ont fortement augmenté depuis 2011, à cause de l'évolution des risques sécuritaires et du conflit au Mali. Elles vont sans doute dépasser les prévisions du Plan d'actions prioritaires (PAP) du PDES 2012-2015 (7,1% du total du PAP). Pour le secteur de la justice, il existe une très forte disparité entre les prévisions volontaristes du PAP (1.6% du total PAP) et les

¹ La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), constituée sous une première forme en 1994 (après la première rébellion dans le nord du Niger), est une institution rattachée à la Présidence de la République et a comme mission principale la prévention, la gestion et le règlement des conflits et crises intérieures, ainsi que le relèvement des communautés affectées. Elle est dirigée par un président, composée de six directions spécialisées et pilotée par un comité technique interministériel, avec participation aussi du cabinet du Premier Ministre

dotations budgétaires effectives. Comme indiqué, le transfert de ressources aux collectivités territoriales reste encore très modeste, malgré une progression dans la Loi de Finances 2013.

Les interventions prévues devront donc être accompagnées d'un financement plus substantiel des réformes prioritaires dans le secteur de la justice, tel que déterminées dans les Etats Généraux de la Justice (novembre 2012). Pour ce qui concerne la décentralisation, une détermination plus concrète et effective des compétences et ressources à transférer (y compris à travers l'ANFICT, Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales) devra assurer les capacités nécessaires pour la mise en place d'actions de développement local (le Plan de Développement Régional –PDR- et le Plan de Développement Communal –PDC-) dans les régions concernées.

3.3.5. L'évaluation globale des risques de l'intervention

- Difficultés, résistances et inerties dans la mise en œuvre des réformes dans le système judiciaire; manque des moyens nécessaires pour des changements significatifs des conditions dans les prisons, dans la protection juvénile, et pour une déconcentration suffisante des services de l'Agence d'Assistance Juridique et Judiciaire.
- Manque de consensus entre partis politiques sur les réformes électorales; retards dans la mise en place des instruments (fichiers...) et organes pour la gestion électorale (CENI).
- La situation sécuritaire tendue, en plus de provoquer des déséquilibres financiers au niveau du budget national, retarde les processus de consolidation de la paix à l'intérieur du pays.
- Retards dans le transfert effectif de compétences et ressources, pouvant provoquer la démotivation et la méfiance des autorités décentralisées et des communautés qu'ils représentent.

3.4 Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit (90 millions EUR - montant indicatif)

3.4.1 Objectif général et objectifs spécifiques:

Objectif général: Améliorer les conditions économiques, sociales et sécuritaires des populations dans les régions affectées par l'insécurité (en particulier Agadez, Tahoua et Tillabéry), et rétablir les échanges avec le reste du pays.

Objectif spécifique 1 : Désenclavement des zones de production agro-pastorales et amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les régions concernées.

Objectif spécifique 2 : Stimulation et facilitation des échanges économiques et commerciaux entre le Nord et le Sud du pays, en complément avec ce qui pourra se faire pour les axes d'intérêt régional sur le Programme Indicatif Régional Afrique de l'Ouest 11ème FED.

Objectif spécifique 3 : Facilitation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises dans les zones concernées (y compris, éventuellement, pour l'aide humanitaire) ; accès facilité aussi pour les forces de sécurité.

Objectif spécifique 4: Contribution à la mise en place de la politique routière, nationale en particulier pour ce qui concerne la préservation du réseau et l'amélioration de la sécurité routière.

3.4.2. Principaux résultats attendus

OS 1-Résultats

- La production et commercialisation agro-pastorale dans les zones concernées, ainsi que l'accès aux services sociaux dans ces zones, ne sont pas perturbés ou limités à cause du manque ou de la dégradation de réseau de transport,
- Création d'emploi temporaire dans ces zones, en particulier pour des jeunes désœuvrés,
- Amélioration des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales concernées.

OS 2 -Résultats

- Croissance des échanges commerciaux Nord-Sud favorisent les approvisionnements et la commercialisation des produits des régions concernées sur le marché national ou régional.

OS 3-Résultats

- Diminution du coût de transport et du temps de parcours pour les différents besoins commerciaux, sociaux, humanitaires et sécuritaires.

OS 4-Résultats

- Progrès dans la gestion et le financement de l'entretien routier ; réduction du trafic en surcharge ; amélioration de la sécurité routière, renforcement du volet environnemental des projets routiers.

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.4.3. Coordination des donateurs et dialogue politique

La coordination se limite actuellement à des rencontres ponctuelles entre l'UE et la Banque mondiale lors de missions régulières d'évaluation des projets de cette dernière, en raison de l'absence de représentation permanente des autres bailleurs intervenant dans le secteur des transports au Niger (BOAD, BAD, BID, et BADEA...). Cependant, la Délégation de l'UE et la Banque mondiale ont convenu d'élargir le cadre existant, en prenant contact avec tous les bailleurs des fonds intervenant dans le secteur des transports au Niger, afin d'envisager des réunions de coordination trimestrielles, ainsi qu'un mécanisme de partage régulier d'informations sur les projets en cours ou en préparation.

Le dialogue avec le gouvernement (pour le moment UE et BM) se développe sur les questions relatives à la mise en place de la politique routière, en particulier sur les mesures de préservation du patrimoine routier. Une question fondamentale, qui implique aussi bien le Ministère de l'Équipement que celui de Finances est celle du financement régulier de la CAFER, agence publique responsable du financement annuel des travaux d'entretien routier.

3.4.4. Engagements financiers et politiques du gouvernement

Une Stratégie Nationale des Transports (SNT) a été adoptée en 2004. Une étude d'actualisation de cette Stratégie, pour couvrir la période allant jusqu'à l'année 2025, a été réalisée avec le soutien technique du programme 10ème FED. La validation de cette Stratégie par le Gouvernement est prévue en mai 2014. Pour ce qui concerne le transport routier, la SNT révisée 2011-2025 développe des chapitres spécifiques pour les routes nationales, les routes rurales, l'entretien routier, la sécurité routière, etc. Le Plan d'actions prioritaires (PAP) du PDES 2012-2015 prévoit des investissements importants dans le secteur routier (15 % du PAP total), financés pour une large partie sur ressources externes.

Le Gouvernement s'engage de son côté à financer de façon régulière et suffisante les besoins d'entretien annuel du réseau routier. En effet, les projets d'investissement doivent être accompagnés d'une politique ferme de préservation du patrimoine routier, par des réformes dans le financement (CAFER) et la planification/gestion de l'entretien routier, ainsi que par l'application et contrôle des normes régionales de charge des véhicules lourds, en particulier dans le trafic transfrontalier.

3.4.5. Une évaluation environnementale de l'impact sur l'environnement sera effectuée.

Des études d'impact environnemental et social seront réalisées sur l'ensemble des zones d'impact direct des projets routiers à réaliser afin d'atténuer, voire annuler les impacts négatifs qui seront identifiés d'une part, et, d'autre part, de bonifier les impacts positifs. Un plan de gestion environnementale et sociale, permettant la mise en œuvre durable de ces mesures correctives de mitigation pendant la phase d'exécution des travaux et la phase d'exploitation de la route, sera adopté pour chacun des tronçons du projet. Les travaux sur les routes rurales seront effectués avec des méthodes de haute intensité de main d'œuvre, avec la maîtrise d'ouvrage mentionnée (collectivités territoriales).

3.4.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

- L'insécurité potentielle (à partir de 2015/2016) dans les régions visées par l'intervention qui peut conduire à diminuer la participation dans les appels d'offres d'entreprises de capacité suffisante à réaliser les travaux(axe Nord-Sud) ou engendrer des offres financières chères; il est prévu cependant d'attirer des entreprises des pays voisins (Maghreb, Nigeria...), dans la mesure aussi où d'autres travaux sont prévus dans les mêmes zones; les travaux sur les routes en terre et rurales ne posent pas ce problème, ils seront effectués par des entreprises locales.
- Insuffisances institutionnelles pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transport pour ce qui concerne en particulier le développement, la régulation et la gestion du secteur routier.
- Tensions au niveau des finances publiques qui mettent en question le financement régulier et pérenne des programmes d'entretien routier.
- Coopération insuffisante des pays voisin en matière de contrôle des charges à l'essieu.

4. Appui à la société civile (16 millions EUR - montant indicatif)

En conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un montant indicatif de 16 millions EUR est affecté au soutien aux actions menées par les organisations de la société civile.

Cet appui permettra de poursuivre et développer les projets antérieurs d'appui à la société civile PASOC I (9^{ème} FED) et PASOC II (10^{ème} FED). L'objectif dans ce domaine est d'asseoir un modèle dans lequel la société civile joue pleinement son rôle de partenaire au développement, en participant à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. Ceci à travers le renforcement de la capacité des acteurs non étatiques à s'impliquer dans l'élaboration des politiques de réduction de la pauvreté et dans le suivi de leur mise en œuvre. Dans la phase actuelle, le projet appuie aussi une réflexion sur l'amélioration du cadre légal et administratif régissant le statut des organisations de la société civil et les modalités de leurs relations avec l'Etat. Au niveau territorial (organisations de base), le projet 11^{ème} FED pourra élargir l'intervention actuelle (4 régions) à d'autres régions.

5. Enveloppe B

Le recours à l'enveloppe B a été très important pour le Niger. Il a permis d'assurer une contribution significative à la réponse aux crises alimentaires récentes (2010 et 2012).

6. Appui à l'ordonnateur national et facilité de coopération technique (10 millions EUR - montant indicatif)

Un montant indicatif de 10 millions d'euros est prévu pour appuyer l'Ordonnateur National dans ces différentes fonctions définies à l'article 35 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, ainsi que pour financer la Facilité de coopération technique destinée à accompagner, par des études, missions d'assistance technique, séminaires, etc, la programmation, la préparation ou la mise en œuvre de projets 11^{ème} FED.

Annexe 1a – Indicateurs OMD et de développement clés

	Indicateurs clés	1990 (ou 91 ou 92)	2000	2008	2009	2010	2011	2012	Objectif intermédiaire (2012)	Objectif 2015
1	% de la population disposant de moins d'1\$/jour en PPA	63%		59.50%					42%	50% 1990
2	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants	36.20%		35.50%	33.70%	40.60%	38.50%	36,4%	24%	50% 1990
3	Mortalité des enfants de moins de 5 ans	31.80%	28%	19,8% (2006)		13.00%		12,7‰	10.80%	1/3 1990
4	% de prévalence VIH dans la population âgée de 15-24 ans		0,87% (2002)	0,7% (2006); 0,32% (2008)				0.40%		<0,4
5	% d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié	15%	15.70%	14.80%	20.50%	37.10%		29,3%	40%	100%
6	% d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	20.40%	25	52.30%	65.90%			68,7%	90%	100%
7	Taux net de scolarisation dans le primaire	18.2%	22.4%	45.6%	50.5%	54.8%	59.2%	70.00%	87%	100%
8	Rapport filles/garçons									1:1
	- dans l'enseignement primaire	0,63 (1997)	65%	0.75	76%	78.00%	0.82	48.70%	1	
	- dans l'enseignement secondaire	0,55 (1997)	63%	0.61	61%	62%	0.63	17.90%		
	- dans l'enseignement supérieur		34% (2004)	0.43	41%	43%		1.10%		
9	Proportion d'élèves qui terminent l'école primaire	15%	17.4%	61.3%	66.7%	70.8%	75.1%	56.0%		100%
10	% de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	15.2%		50.10%				66,5%	80%	½*(100% - 1990)
11	Lignes fixes et téléphones mobiles pour 1 000 habitants									
	- Lignes fixes	2.20%	0.6%	0.50%	0.52%	0.55%			5%	
	- téléphones mobiles pour les plus de 15 ans		4,6% (2005)	13.27%	19.19%	24.48%			10%	
12	Coût officiel de la création d'entreprise (€)			454	447	334	331			
13	Temps nécessaire pour créer une entreprise (jours)			23	19	17	17	17		
14	PIB réel par habitant (en PPA, en USD)					383	800			
15	Accès de la population rurale à une route praticable en toutes saisons									
16	Taux d'électrification des ménages								50%	100%
	- rural			0,4% (2006)					3%	
	- urbain			47% (2006)					65%	
17	Chômage (en % de la force de travail, déf. OIT)			26.10%					10%	
18	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)			72%						

Annexe 1b. Données générales et macroéconomiques

		2007	2008	2009	2010	2011	2012 (e)	2013 (e)	2014 (p)
Données de base									
1	Population (en millions)	13.72	14.20	14.69	15.20	15.73	17.13	17.80	18.49
	- variation annuelle en %	3.3%	3.3%	3.3%	3.3%	3.3%	3.9%	3.9%	3.9%
2a	PIB nominal (en millions €)	3,129.78	3,688.66	3,862.14	4,317.36	4,612.35	5,271.53	5,746.57	6,107.11
2b	PIB nominal par habitant (en €)	228.18	259.82	262.86	283.98	293.22	307.75	322.89	330.27
2c	- variation annuelle en %	3,5%	13.86%	1.17%	8.04%	3.25%	4.96%	4.92%	2.28%
3	PIB réel (variation annuelle en %)	3.3%	9.6%	-0.7%	8.4%	2.3%	10.8%	5.9%	7.5%
<i>PIB réel par habitant</i>									
	- En parité de pouvoir d'achat (prix constants 2005)	621.61	652.11	623.70	650.16	642.06	535.44	573.01	nd
3b	- En nominal USD	171.42	179.83	172.00	179.29	177.06	171.95	195.45	nd
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	23%	31%	33%	45%	43.90%	36.90%	35.5%	33.20%
Balance des paiements									
5	Exportations de biens (en % du PIB)	15.48%	16.88%	18.58%	20.13%	19.86%	22.78%	22.62%	25.77%
	- dont les plus importants (en % des exportations):								
	- uranium (en % des exportations)	45.00%	48.49%	41.45%	42.50%	50.14%	43.10%	34.06%	28.25%
	- pétrole (en % des exportations)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	12.92%	20.81%	24.62%
	- produits de l'élevage (en % des exportations)	5.45%	18.39%	13.38%	10.20%	10.77%	8.91%	8.59%	7.22%
	- oignons (en % des exportations)	4.01%	3.25%	3.23%	3.33%	5.89%	6.05%	5.99%	5.18%
	- or (en % des exportations)	8.49%	4.34%	4.44%	8.14%	8.15%	6.58%	6.30%	5.24%
	- dont part du commerce régionale (en % des exportations):								
	- part du commerce avec l'UEMOA	2.27%	1.86%	1.20%	1.25%	0.82%	10.27%	nd	nd
	- part du commerce avec la CEDEAO	11.06%	23.36%	17.59%	15.36%	7.69%	18.67%	nd	nd
	- part du commerce avec l'UE	33.76%	30.48%	31.23%	24.96%	48.60%	44.01%	nd	nd
5a	Bal. commerciale biens & services (en % PIB)	-12.52%	-16.80%	-26.69%	-26.90%	-28.18%	-19.80%	-19.27%	-19.86%
	Bal. commerciale biens (en % PIB)	-5.87%	-8.09%	-14.86%	-14.22%	-14.92%	-8.94%	-8.58%	-7.85%
6	Balance des services (en % du PIB)	-6.65%	-8.70%	-11.83%	-12.67%	-13.26%	-10.86%	-10.69%	-12.01%
6a	Bal. des transactions courantes (en % du PIB)	-13.04%	-13.64%	-27.34%	-20.52%	-24.41%	-16.26%	-18.19%	-19.48%
7	Entrée nette d'envois de fonds (en % du PIB)	-8.82%	-9.51%	-24.52%	n/d	n/d	n/d	n/d	nd
	Entrée nette d'investissements étrangers directs (en % du PIB) (source : BCEAO)	3.01%	2.72%	13.63%	17.49%	16.51%	8.12%	-4.08%	9.07%
9	Dette extérieure (en % du PIB)		15.1%	19.2%	16.9%	21.0%	22.4%	30.6%	32.7%
	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens+services)	2.7%	2.9%	3%	2%	3.2%	3.4%	4.2%	3.60%
10	Réserves en devises (en mois d'importations de biens et de services non facteurs)	4.50%	4.10%	2.20%	6.50%	5.9%	5.2%	4.9%	4.8%
Capacité commerciale									
12	Coût moyen d'exportation (USD/Conteneur) – (BM, Doing Business)	2945	2945	3545	3545	3545	3545	3676	3676
13	Indice de compétitivité mondiale	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	nd
Budget de l'État									
14	Recettes et Dons (en % du PIB)	22.2%	24.1%	18.7%	18.2%	17.9%	22.0%	25.9%	25.2%
	- dont: subventions (en % du PIB)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	- dont: revenus des tarifs douaniers	4.9%	4.6%	4.6%	4.8%	8.2%	8.1%	3.9%	5.1%
	extérieurs (en % du PIB)	7.1%	5.9%	4.4%	4.6%	3.8%	6.3%	7.1%	7.7%
15	Dépenses (en % du PIB)	23.2%	22.6%	24.1%	20.6%	20.9%	23.1%	38.0%	29.1%
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	11.5%	10.2%	12.2%	7.7%	6.9%	11.4%	24.3%	16.1%
16a	Déficit (en % PIB) y compris les subventions	-1.0%	1.5%	-5.3%	-2.4%	-3.0%	-1.1%	-12.1%	-3.9%
16b	Déficit (en % PIB) à l'exclusion subventions	-8.1%	-4.4%	-9.7%	-7.0%	-6.7%	-7.4%	-21.8%	-11.7%
17	Dette totale (intérieure+extérieure) (en % PIB)	25.1%	21.1%	27.9%	23.9%	27.4%	27.9%	37.2%	37.8%
Politique monétaire									
18	Hausse des prix à la consommation (taux moyen annuel en %)	0%	9.4	4.1	1.5	2.9	0.5	2	1.1
19	Taux d'intérêt (de l'argent, taux moyen annuel en %) [*]	4,75%	4,75%	4,75%	4,75%	4,75%	4,75%	4,75%	4,75%
20	Taux de change: moyenne annuelle devise nationale / 1€	655,957	655,957	655,957	655,957	655,958	655,959	655,960	655,960

[*] Le taux mentionné est le taux directeur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Annexe 2. Matrice bailleurs de fonds

PTF	Appui à la SDRP	Intégration régionale	Commerce - Secteur privé	Mines	Culture	Acteurs non-étatiques	Décentralisation	Développement communautaire	Développement rural/SDR	Sécurité Alimentaire	Forêts/ environnement	Eau et assainissement	Energie	Transports/PST	Education/PDDE	Formation professionnelle et technique	Santé/PDS	VIH/SIDA	Genre	Démographie	Stabilisation Macro-économique	PEMFAR	Gouvernance	Justice	Autres	Commentaires	Total	Total en dollar	
CE	0.50		2.30	5.58		2.70	0.00		2.90	42.50		1.00	0.78	22.95		2.24	0.67				0.00	37.00	1.20	10.00			130.08	178.81	
Allemagne (RF)							4.6		13.67	1.50									3.33					0.66	0.60	4.34	ABN	30.94	42.53
Belgique						0.51	0.66		4.77			0.20				0.89		1.58		2.40				0.30		0.29		11.29	15.52
Danemark							0.40		3.90			6.00															10.60	14.57	
Espagne																												0.00	0.00
France - AFD			1.00						2.00	0.38	0.50	9.75				4.50	1.50	5.00			4.48				0.72		29.83	41.00	
France - SCAC					1.06	1.30			0.11	4.00						0.11	0.33			0.07				0.73	0.20	1.80		9.71	13.35
Italie																										0.16		11.14	15.32
Luxembourg								1.02	3.33	0.40			0.11			3.04	3.08											0.00	0.00
Royaume Uni																												0.00	0.00
Total Union Européenne	0.50	0.00	3.30	5.58	1.06	4.51	5.66	1.02	30.68	48.78	0.50	16.95	0.89	22.95	10.78	5.25	6.91	3.33			41.48	1.20	11.69	0.80	7.31		233.60	321.10	
Arabie Saoudite																												0.00	0.00
Canada																												0.00	0.00
Chine																												0.00	0.00
Etats-Unis										73.80							10.10						1.30			4.00	paix/se	64.89	89.20
Japon																				0.25							0.00	0.00	
Suisse									5.31	0.44		2.22				2.22	0.62	0.39							0.09		8.40	11.54	
Autres bilatéraux																												0.00	0.00
Total autres bilatéraux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5.31	74.24	0.00	2.22	0.00	0.00	2.22	0.62	10.49	0.00	0.25		0.00	0.00	0.00	1.30	0.00	4.09	73.92	100.74	
AIEA	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd		0.00	0.00	
BM	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd		0.00	0.00	
CEA																												0.00	0.00
FAO																												0.00	0.00
FENU (UNCDF)																												0.00	0.00
FIDA						0.01	0.48	0.14	0.41	16.49	30.23	1.37			1.01	0.04	0.59				26.17				4.15		39.95	54.92	
FMI																											19.04	26.17	
FNUAP																												0.00	0.00
OCHA/CERF																												0.00	0.00
OMS																												0.00	0.00
ONUSIDA																			0.12								0.09	0.12	
PAM																												0.00	0.00
PNUD	2.04		0.37	0.15			1.22			0.56	5.78		0.77					0.98					7.95	0.81			15.00	20.62	
UNESCO																												0.00	0.00
UNICEF	0.40						0.30	0.20				2.00			7.00			44.00	3.00					1.00	7.00		47.21	64.90	
UNIFEM																												0.00	0.00
Total multilatéraux	2.44	0.00	0.37	0.15	0.00	0.01	2.00	0.54	0.41	17.05	36.04	3.37	0.77	0.00	8.01	0.04	45.57	3.12	0.00				7.95	1.81	11.15		121.30	166.73	

Décaissement 2012 en millions d'euros (prévision*)

Annexe 3. Cadre d'intervention sectorielle

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence (baselines) seront inclus dans les documents d'Action au plus tard.

Secteur 1 : Sécurité alimentaire et résilience

Objectif spécifique n°1 (à l'intérieur de l'Axe 1 de 3N) : Augmentation de la disponibilité d'aliments et des revenus à travers l'accroissement d'une production communautaire ou individuelle durable, par une meilleure maîtrise de l'eau au moyen d'investissements à la portée des groupes vulnérables

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les superficies sous irrigations en exploitation familiale (groupée ou individuelle) sont accrues durablement. et les droits d'usage sont renforcés équitablement pour hommes et femmes	a1) Taux de croissance annuel des surfaces sous irrigation a2) Nombre de producteurs et productrices avec droits d'usage des terres formellement reconnus	Enquêtes du ministère de l'agriculture Institute national de statistique(INS). Secrétariat du Code Rural. Registre des Cofo
b) Les producteurs sont mieux organisés pour leurs approvisionnements, leurs besoins de financement et la commercialisation de leurs produits	b1) Revenus monétaires des producteurs, productrices dans la zone rural	INS Réseau Chambres Agriculture (RECA/CRA) Enquêtes HEA
c) Des techniques durables en réponse au changement climatique, en particulier à la désertification, sont promues	c1) Degré d'extension (surface ha) des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau.	Enquêtes du ministère de l'agriculture CNEDD

Objectif spécifique n°2 (à l'intérieur de l'Axe 3 de 3N) : Relèvement des capacités de prévention et de réponse des ménages et des communautés face aux situations d'insécurité alimentaire, de chocs climatiques ou écologiques, et face aux autres risques menaçant leurs moyens d'existence.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les opérations de réponse aux crises et à la vulnérabilité alimentaire, sont mieux programmées et plus efficaces	a1) Degré de couverture des besoins alimentaires dans les situations de crise	Evaluation annuelle Plan de Soutien du DNPGCCS
b) L'accès aux aliments et autres biens/services de toute première nécessité est relevé par des programmes de protection social ciblant les catégories les plus pauvres et vulnérables des communautés	b1) Proportion de la population bénéficiant des mesures de protection sociale (par sexes, par catégories, zones géographiques) b2) Régularité et diversité de la consommation alimentaire des bénéficiaires des mesures de protection sociale	Enquêtes de vulnérabilité SAP Cellule Filets Sociaux Enquêtes INS
c) Des réponses productives résilientes, à l'échelle pertinente,	c1) Production alimentaire des ménages bénéficiaires d'assistance	DNPGCCS Suivi-évaluation. Cellule Filets Sociaux

sont organisées pour les bénéficiaires d'assistance alimentaire ou protection sociale		
Objective Spécifique 3 (à l'intérieur de l'Axe 4 de 3N): L'amélioration de l'état nutritionnel des ménages vulnérables, en particulier celui des enfants de moins de cinq ans.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) La prévention et prise en charge de la malnutrition permettent la réduction des prévalences de la malnutrition	a1) Prévalence de l'insuffisance pondérale pour les enfants de moins de 5ans a2) Prévalence de la malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans	Rapport annuel Direction de la Nutrition. Enquêtes INS "survie de l'enfant"
b) Avec l'accès à l'eau et une meilleure hygiène, l'utilisation des pratiques familiales essentielles s'accroît	b1) Taux d'utilisation des PFE au niveau national	Rapport annuel Direction de la Nutrition. SNIS Annuaire SNIS. Enquête EDSN UNICEF
Objectif Spécifique 4: Renforcement des capacités des institutions publiques et professionnelles impliquées dans la mise en œuvre des différents axes de l'I3N		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
A1) Les programmes et activités de l'I3N sont intégrés, planifiés (annuellement) et coordonnés au niveau des régions, départements et communes avec implication des opérateurs (groupements de producteurs ou productrices).	a1) Nombre de communes disposant d'un plan intégré dans le cadre de l'I3N	Rapports d'exécution 3N et Ministère de l'Agriculture Rapports RECA/CRA
a2) Les producteurs sont assistés par des actions d'appui-conseil et formation y compris sur techniques de production durables réalisées par les services techniques déconcentrés et les organisations professionnelles	a2) Nombre de producteurs et productrices bénéficiant des actions d'appui-conseil, de vulgarisation technique, de formation et d'information (prix, marchés) assurées par les services publics et les organisations professionnelles (par an)	
b) L'organisation et gestion du Dispositif National de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises alimentaires (DNGPCCA) sont plus performantes	b1) Nombre d'évaluations et d'audits des opérations du Dispositif National de Prévention et Gestion des Catastrophes et Crises alimentaires (DNGPCCA) confirmant des progrès dans son efficacité et gestion financière (par an)	Evaluations et audits organisationnels du DNGPCCA

c) Les capacités de la Direction de la Nutrition, des Directions régionales et des Districts, sont renforcées en matière de malnutrition	c1) Personnes couvertes pour les activités de prévention de la malnutrition réalisées	Rapport annuel Direction de la Nutrition Annuaire-SNIS
--	---	---

Secteur 2 : Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales		
<i>Objectif spécifique n°1 : Améliorer la capacité financière pour la mise en œuvre des politiques publiques dans un cadre de bonne gouvernance</i>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Programmation budgétaire axée sur politiques publiques nationales	a1) Développement des CDMT global et sectoriels et cohérence avec budget annuel	Rapports du PRGFP. PEFA
b) Renforcement de la crédibilité budgétaire	a2) Montants et composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé (dépenses courantes et dépenses d'équipement)	Rapports d'exécution budgétaire trimestriels et annuels
<i>Objectif spécifique n°2 : Renforcer la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption, avec aussi les nécessaires mécanismes de contrôle et redevabilité</i>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Améliorer la mobilisation des ressources internes	a1) Recettes budgétaires internes effectives sur PIB ainsi que par rapport au budget approuvé; a2) Taux de recettes internes en provenance des secteurs extractifs	Rapports d'exécution budgétaire trimestriels et annuels. Rapports du PRGFP. PEFA
b) Améliorer la gestion de trésorerie et assurer le rapportage budgétaire régulier, ainsi que des contrôles interne et externe efficaces.	b1) Prévision, enregistrement et gestion des soldes de trésorerie ; b2) Publication régulière et fiable des rapports d'exécution budgétaire et d'audit	Balance générale du Trésor Rapports trimestriels d'exécution budgétaire Projets de loi de règlement transmis à l'Assemblée Nat. Comptes de gestion transmis à la Cour de Comptes
Objective Spécifique 3: Promouvoir la mise en œuvre des réformes sectorielles et améliorer la fourniture de services publics dans les secteurs prioritaires		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Mise en œuvre effective des politiques nationales dans les	a1) Degré de mise en œuvre des réformes sectorielles (santé,	Rapports des revues annuelles PDS et PSEF

secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, avec mise à disposition des nécessaires ressources budgétaires	éducation) d'après les rapports de revue annuelle a2) Taux d'allocation et d'exécution des dépenses budgétaires dans les secteurs de la santé et l'éducation	Loi de Finances. Rapports d'exécution budgétaire
b) Augmenter l'accès équitable de la population et la qualité des services de santé et éducation, avec impact sur les indicateurs OMD	b1) Indicateurs OMD santé et éducation (OMD 2, 5 et 6) b2) Fonctionnement effectif du mécanisme de gratuité de soins pour les plus vulnérables	Rapports OMD. INS Rapports PDS et PSEF Enquêtes INS
Objectif Spécifique 4: Développer les actions dans les services sociaux qui contribuent à la maîtrise démographique		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Développer l'utilisation des services de santé mère/enfant, de santé reproductive et de planification familiale	a1) Couverture des activités de de santé reproductive et de la contraception; a2) Accouchements assistés par personnel qualifié; a3) Taux d'utilisation de moyens de contraception	Rapports SNIS Loi de Finances. Rapports d'exécution budgétaire Plan de planification familiale 2013-2020
b) Promouvoir le maintien des filles dans les cycles d'éducation de base	b1) Taux de scolarisation de filles de moins de 16 ans b2) Taux de scolarisation et d'achèvement des études primaires par sexe.	Annuaire statistique Ministère de l'Education

Secteur 3 : Sécurité, gouvernance et consolidation de la paix

Objectif spécifique n°1 : Appuyer la réforme du système de la justice, en renforçant sa performance, indépendance et accessibilité, la protection des droits de l'homme et l'assistance juridique/judiciaire aux groupes plus démunis de la population

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a)La performance, le professionnalisme et la moralité du système judiciaire est améliorée, avec une plus grande indépendance et intégrité de la magistrature, et des services plus opérationnels dans les juridictions; des formations en droits de l'homme	a1) Nombre des juridictions installées ou réhabilitées; a2) Délais de jugement a3) Mesures de sanction ou de poursuite résultant des missions des organes de contrôle	Rapports du Ministère de la Justice Rapports Stratégie UE droits de l'homme Rapports TI

sont généralisées au sein de la magistrature et des forces de sécurité		
b) Les réformes dans la politique pénale et pénitentiaire accompagnent les efforts nationaux dans la prévention des conflits; la gestion et les conditions dans les prisons sont améliorées, y compris avec quartiers séparés pour femmes et mineurs, et offrant aux détenus des opportunités de formation et réinsertion qui peuvent aussi mitiger les contagions radicales; la protection judiciaire juvénile est développée	b1) Nombre d'incarcérés en détention préventive ; b2) Proportion d'établissements pénitenciers disposant de quartiers pour les femmes et pour les mineurs b3) couverture du réseau d'accueil et d'hébergement des mineurs en conflit avec la loi ou sous protection judiciaire	Statistiques annuelles de l'administration pénitentiaire Rapports de la Commission nationale des droits de l'homme et OSC impliqués dans les droits des détenus Rapports Stratégie UE droits de l'homme Rapports UNICEF
c) Des prestations gratuites de sensibilisation, information juridique et défense, sont mises à la disposition des catégories les plus vulnérables	c1) Nombre de prestataires et degré de couverture dans les régions des services de l'Agence Nationale d'Assistance Juridique et Judiciaire (bénéficiaires par statuts économique, sexe, zone géographique)	Rapports ANAJJ

Objectif spécifique n°2 : Contribuer à la tenue d'élections crédibles et accessibles à toute la population dans des conditions de paix, de liberté et de transparence.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les capacités techniques et administratives de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) sont renforcées	a1) Les opérations électorales sont préparées avec une anticipation suffisante et la CENI assure une gestion technique et financière adéquate, acceptée par les partis politiques	Missions d'observation électorale
b) La qualité de réalisation technique, administrative et financière des opérations électorales est en progression sur l'ensemble du territoire nationale	b1) Le processus électoral est conduit de manière crédible selon les conclusions de la mission électorale de l'UE	Missions d'observation électorale Rapports Stratégie UE droits de l'homme
c) Les électeurs, en particulier femmes, sont sensibilisés et informés dans toutes les régions	c1) Taux de participation aux élections (par sexe))	Rapports OSC impliqués dans les élections. Observateurs locaux

Objective Spécifique 3: Dans un cadre stratégique mieux défini pour le secteur de la sécurité, renforcer les capacités, le professionnalisme et la redevabilité des services de sécurité intérieure et de gestion des frontières, visant d'abord la restauration de la sécurité pour la population et comprenant leurs fonctions de lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites (y compris la traite des personnes et le trafic de migrants)

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) En appui aux réformes dans le système de sécurité, des infrastructures ou équipements	a1) Nombre de locaux ou postes pour les forces de sécurité civiles construits, réhabilités et équipés	Rapports et évaluations des projets "sécurité" 11 ^{ème} FED

prioritaires pour l'accomplissement des missions des services de sécurité civiles, sont mis à disposition, en particulier dans les zones frontalières, éloignées et désertiques		
b) La gestion, les capacités professionnelles et la redevabilité des services de sécurité civiles sont renforcées, en particulier dans leur mission de protection de la population dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, la traite de personnes et le trafic de migrants	b1) Nombre de personnes formées en matière de gestion de la sécurité et de gestion des frontières, en continuité aux appuis actuels de l'UE	Rapports et évaluations des projets "sécurité" 11ème FED
c) La coopération entre les services chargés de la sécurité intérieure et la gestion des frontières est améliorée; leurs activités concernant les infractions pénales sont coordonnées par les autorités judiciaires et supervisées par les instances démocratiques	c1) Fonctionnement efficace des dispositifs de coordination entre les services de sécurité: SCLT, PC Mixtes.	Evaluations du secteur de la sécurité Commission Nationale des Droits de l'Homme
Objectif Spécifique 4: Développer les capacités et initiatives des collectivités décentralisées dans les régions affectées par l'insécurité ou les risques de conflit, pour atteindre une stabilité à base sociale		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Les autorités décentralisées exercent les compétences qui leur sont transférées de façon efficace, en tenant compte des besoins et aspirations spécifiques des régions et communes qu'elles représentent	a1) Niveau et source de financement des Plans de développement communal (PDC) et Plans de développement régional (PDR) élaborés dans les régions affectées par l'insécurité ou les risques de conflit	PDCs et PDRs des régions concernées Rapports CFGCT/ENAM
b) Les nouvelles opportunités de pouvoir décentralisé, de participation citoyenne et de mise en place d'initiatives de développement local, contribuent à réduire les tensions et les risques de conflit dans les régions concernées	b1) Effectivité des cadres de dialogue et conciliation mises en place par les autorités nationales	Rapports de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix Rapports des OSC impliquées dans ces domaines

Secteur 4 : Désenclavement des régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit		
Objectif spécifique n°1 : Désenclavement des zones de production agro-pastorales et amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les régions concernées		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) La production et commercialisation agro-pastorale dans les zones concernées, ainsi que l'accès aux services sociaux dans ces zones, ne sont pas perturbés ou limités à cause du manque ou de la dégradation de réseau de transport	a1) Nombre de km de routes mises en service; a2) Nombre de véhicules (passagers ou marchandises) ayant accès aux réseaux routiers toute l'année.	Rapports et évaluations des projets "transport" 11ème FED
b) Création d'emploi temporaire dans ces zones, en particulier pour des jeunes désœuvrés	b1) Nombre d'emplois créés et d'entreprises locales impliquées dans ces zones	Rapports et évaluations des projets "transport" 11ème FED
c) Amélioration des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales concernées	c1) Km de routes ou pistes réhabilités ou entretenus par les collectivités territoriales	Rapports et évaluations des projets "transport" 11ème FED Ministère de l'Équipement. DG Routes Rurales. DG Entretien Routier
Objectif spécifique n°2 : Stimulation et facilitation des échanges économiques et commerciaux entre le Nord et le Sud du pays, en complément avec ce qui pourra se faire pour les axes d'intérêt régional sur le Programme Indicatif Régional Afrique de l'Ouest 11^{ème} FED		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Croissance des échanges commerciaux Nord-Sud favorisent les approvisionnements et la commercialisation des produits des régions concernées sur le marché national ou régional	a1) Pourcentage d'augmentation du trafic (passagers et marchandises) sur l'axe Nord-Sud aménagé	Points de péage. CAFER
Objective Spécifique 3: Facilitation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises dans les zones concernées (y compris, éventuellement, pour l'aide humanitaire) ; accès facilité aussi pour les forces de sécurité		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Diminution du coût de transport et du temps de parcours pour les différents besoins commerciaux, sociaux, humanitaires et sécuritaires	a1) Coût de transport t/km et temps de parcours sur les routes rurales ; a2) coût de transport t/km et temps de parcours sur l'axe Nord-Sud aménagé	Évaluation de la rentabilité des projets.
Objectif Spécifique 4: Contribution à la mise en place de la politique routière, nationale en particulier pour ce qui concerne la préservation du réseau (entretien, charges à l'essieu...); amélioration de la sécurité routière.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Progrès dans la gestion et le financement de l'entretien routier ; réduction du trafic en surcharge ;	a1) Montants engagés pour des travaux d'entretien annuel, avec financement assuré a2) km du réseau routier en bon	Rapports annuels CAFER BDR. Min Equipement

amélioration de la sécurité routière, renforcement du volet environnemental des projets routiers	état; a3) degré d'application des dispositions régionales sur les charges à l'essieu a4) nombre d'accidents par an; a5) nombre de morts dans des accidents de trafic par an; a6) nombre d'évaluations d'impact sur l'environnement élaborées a7) % de montant engagés pour la mise en œuvre des mesures correctives sur le total prévu.	CAFER à travers réseau points de pesage INS. Base de données d'accidents de la route Ministère de l'Environnement. BEEEEI
--	---	--

Annexe 4. Calendrier indicatif des engagements (millions EUR - Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)

	Allocation Indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur 1: Sécurité alimentaire et résilience	180	19	90	41	30			
Secteur 2: Renforcement de la capacité de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques sociales	200	20		110		70		
Secteur 3: Sécurité, gouvernance et consolidation de la paix	100	18	10	40	32			
Secteur 4: Désendardement des régions affectées par l'insécurité et le risque de conflit	90			50	40			
<i>Pour les pays ACP:</i>								
Autres mesures: Appui à l'ON	10	2		8				
Appui à la Société Civile	16			16				
Enveloppe B								
Total des Engagements	596	59	100	265	102	70		